



**BNP PARIBAS
REAL ESTATE**

**L'immobilier
d'un monde
qui change**

**INVESTMENT
MANAGEMENT**

Pierre Sélection

SCPI À CAPITAL FIXE

DOCUMENT
D'INFORMATION
DU 1^{ER} TRIMESTRE 2023

BILAN 2022

Le mot de la société de gestion

Le taux d'occupation ASPIM de la SCPI Pierre Sélection continue sa progression pour s'établir à 94,5 % (93,6 % au 4^{ème} trimestre 2022), grâce aux relocations récentes.

En effet, au cours du trimestre, le patrimoine de Pierre Sélection a connu deux entrées locatives : un centre médical et dentaire à Morangis (91) et une biscuiterie dans le centre commercial Promenade des Pyrénées à Pau (64). Deux autres mouvements locatifs n'entraînant pas de modification dans les surfaces précédemment louées ont également eu lieu (reprise d'un bail ou nouveau bail par un locataire différent sans période de vacance) : une auto-école avenue du Général Leclerc à Boulogne-Billancourt (92) et une pharmacie à Bois-Colombes (92). À noter qu'une sortie a été constatée sur le trimestre, il s'agit d'une parfumerie du centre commercial de Pau (64) dont le départ était prévu de longue date.

Plusieurs négociations avancées sont en cours sur plusieurs actifs de pied d'immeuble de la SCPI ainsi que sur des lots de centres commerciaux. L'objectif est ainsi de continuer d'augmenter le taux d'occupation de la SCPI qui affiche une progression de +11 points depuis le 1^{er} trimestre 2021. Cet élément, couplé au taux de distribution 2022 en hausse de 5,6 % par rapport à 2021, sont autant de marqueurs positifs pour Pierre Sélection.

Après une stabilité durable du prix de la part depuis octobre 2022, le prix acheteur repart légèrement à la hausse à fin mars à 279,99 €.

La distribution aux associés au premier trimestre 2023 s'établit à 3,75 €/part.

Chiffres clés 2022

LES VALEURS REPRÉSENTATIVES DE LA SCPI AU 31/12/2022

€	CAPITALISATION⁽¹⁾	199,0 M€
	VALEUR VÉNALE	265,3 M€
	SOIT	365,97 €/part
	VALEUR DE RÉALISATION	235,2 M€
	SOIT	324,42 €/part
	VALEUR DE RECONSTITUTION	285,2 M€
	SOIT	393,30 €/PART
	VALEUR IFI	247,07 €/part

⁽¹⁾ Sur la base du dernier prix acquéreur de l'année.

RÉSULTATS FINANCIERS 2022

€	PRODUITS IMMOBILIERS	18,4 M€
	DONT LOYERS	14,8 M€
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	10,7 M€
	SOIT	14,76 €/part
	REPORT À NOUVEAU	8,38 €/part
	SOIT (MOIS DE DISTRIBUTION NETTE)	6,7 mois

PERFORMANCES 2022

	TAUX DE DISTRIBUTION⁽²⁾	5,58 %
	Total de la distribution brute	15,01 €/part
	Dont revenus non récurrents ⁽³⁾	-

⁽²⁾ Le taux de distribution défini par l'ASPIM correspond au rapport entre la distribution brute avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par la SCPI pour le compte de l'associé au titre de 2022 par le prix moyen acheteur sur le marché secondaire 2021.

⁽³⁾ Correspond aux distributions de plus-values de cessions d'immeubles, le cas échéant, et à la fiscalité sur celles-ci.

	RENDEMENT GLOBAL IMMOBILIER⁽⁴⁾	4,66 %
--	--	--------

⁽⁴⁾ Le rendement global immobilier se définit comme la somme du taux de distribution de l'année et de la variation de la valeur de réalisation par part de l'année.

	TRI⁽⁵⁾	5 ans	-4,08 %
		10 ans	+2,09 %

⁽⁵⁾ Le taux de rendement interne (TRI) est le taux qui est tel que la valeur actuelle nette de placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement se compensent).

	TAUX D'OCCUPATION FINANCIER « ASPIM » MOYEN 2022	93,2 %
--	---	--------

MARCHÉ DES PARTS 2022

	VOLUME DES ÉCHANGES ANNUEL⁽⁶⁾	5,3 M€
	NOMBRE DE PARTS ÉCHANGÉES SUR L'ANNÉE	21 146
	PRIX MOYEN ANNUEL	
	Acquéreur	276,00 €/part
	Vendeur	251,00 €/part

⁽⁶⁾ Sur la base du prix d'exécution vendeur.

NB : les données comptables s'entendent sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des associés.



Connectez-vous à votre espace associé pour suivre vos participations ou pour toute autre information :
www.reim.bnpparibas.fr

N° ADEME : FR200181_03KLJL



LE PREMIER TRIMESTRE 2023

Un actif de pied d'immeuble situé au 98, rue de Clignancourt à Paris 18^{ème} a été cédé le 24 janvier pour environ 0,3 M€ (prix net vendeur). Par ailleurs, l'actif situé avenue de la Libération à Orléans (45) était sous promesse de vente au 31 mars 2023. Il a été définitivement vendu le 14 avril pour 2,4 M€ (prix net vendeur).



65-71, avenue de Suffren – Paris 7^{ème} (75)

À l'affiche ce trimestre

Déclaration fiscale 2022

Impôt sur la fortune immobilière (IFI) 2023

L'IFI est à la charge des personnes physiques détenant au 1^{er} janvier un patrimoine immobilier net imposable supérieur à 1,3 M€.

L'IFI est calculé en deux étapes :

- Calcul du ratio immobilier = Valeur vénale des actifs immobiliers imposables / Valeur estimée totale des actifs du bilan.
- Calcul de la valeur à déclarer :
 - Pour les sociétés à capital variable : ratio immobilier x la valeur de retrait* ;
 - Pour les sociétés avec marché secondaire actif : ratio immobilier x le dernier prix d'exécution* ;
 - Pour les autres cas : ratio immobilier x la valeur de réalisation*.

La valeur de l'IFI au 31 décembre 2022 s'établit à **247,07 €/part** pour la SCPI Pierre Sélection.

Attention : dans les cas de démembrement, l'IFI est en principe payé par l'usufruitier. Cependant, en cas de démembrement légal (succession), l'imposition de l'IFI est répartie entre le nu-propriétaire et l'usufruitier, selon le barème de l'âge.

Les déclarations fiscales seront disponibles d'ici fin avril sur votre Espace Associé consultable sur le site internet de BNP Paribas REIM France : www.reim.bnpparibas.fr. Pour y accéder, pensez à communiquer votre adresse email à la société de gestion. Les documents seront également adressés par courrier.

* Valeurs éventuellement retraitées des dettes non déductibles selon les règles fiscales en vigueur.

Assemblée générale, convocation et vote par voie électronique

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'être convoqué et de voter aux assemblées générales de vos SCPI par voie électronique. Pour bénéficier de la convocation électronique, il vous suffit, conformément aux dispositions réglementaires et aux statuts de votre SCPI, de nous retourner votre consentement par courrier à l'aide du formulaire disponible sur le site

<https://www.reim.bnpparibas.fr/documentation>. Si vous avez choisi d'opter pour la convocation électronique, 15 jours minimum avant la date de réunion de l'assemblée, vous recevrez un courriel de convocation sur l'adresse électronique que vous aurez communiquée. En suivant les consignes, vous pourrez accéder aux documents relatifs à cette assemblée (avis de convocation, rapports, projet de résolutions, ...) et voter en ligne, dans un délai qui y sera précisé, sans avoir donc à envoyer par la poste le formulaire de vote. À l'issue de votre vote, vous pourrez télécharger ou consulter, directement depuis le site de réponse en ligne, la prise en compte et le détail de vos votes.

Si vous choisissez de ne pas opter pour la convocation électronique, vous continuerez à recevoir vos convocations aux assemblées par voie postale. Nous vous recommandons toutefois de préciser votre adresse électronique à la société de gestion afin de vous permettre de vous connecter à votre Espace Associé personnel SCPI, à partir du site www.reim.bnpparibas.fr. Vous y retrouverez notamment vos participations, vos distributions, vos documents fiscaux, vos informations administratives et toutes autres informations concernant vos SCPI.

Les indicateurs clés du trimestre

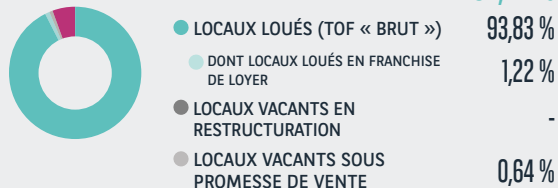
ACTUALITÉ IMMOBILIÈRE

	2	ENTRÉES	
		POUR UN TOTAL DE LOYERS ANNUALISÉS DE :	62 K€
		ET UNE SURFACE TOTALE DE :	296 m ²

	1	LIBÉRATION	
		POUR UN TOTAL DE LOYERS ANNUALISÉS DE :	16 K€
		ET UNE SURFACE TOTALE DE :	23 m ²

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER (TOF)⁽¹⁾ 1T 2023 (JANV. - MARS 2023)

TOF « ASPIM » **94,47 %**



LOCAUX DISPONIBLES À LA LOCATION **5,53 %**

	131	IMMEUBLES À FIN DE TRIMESTRE VS 31 DÉC. 2022	-1
--	-----	--	----

⁽¹⁾ Rappel : au 2^{ème} semestre 2022 (6 mois), le TOF « ASPIM » était de 93,37 %.

MARCHÉ DES PARTS

	NOMBRE DE PARTS ÉCHANGÉES SUR LE TRIMESTRE	5 393
--	---	-------

DERNIER PRIX D'EXÉCUTION AU 31 MARS 2023		
	Acquéreur	279,99 €/part
	Vendeur	255,00 €/part

	NOMBRE DE PARTS INSCRITES À LA VENTE AU 31/03/2023	1 776
	Soit (% du nombre total de parts)	0,24 %

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de Pierre Sélection se tiendra le **8 juin 2023 à 9h30**. Pensez à voter ! Faute de quorum à la 1^{ère} réunion, il y aura lieu de reconvoquer l'assemblée, ce qui génère des coûts supplémentaires à la charge de la SCPI.

DISTRIBUTION (POUR UNE PART DE PLEINE JOUISSANCE)

Acompte trimestriel versé à l'associé (€/part)

	1T 2023
ACOMPTE TRIMESTRIEL - AVANT PRÉLÈVEMENTS SUR REVENUS FINANCIERS ET DE VALEURS MOBILIÈRES	3,75 €
DATE DE VERSEMENT	25/04/2023
Revenus fonciers	3,75 €
Revenus financiers ⁽¹⁾	-
Distribution de plus-values sur cessions d'immeubles	-
Prélèvements sur les revenus financiers ⁽¹⁾	-
Acompte trimestriel - après prélèvements sur les revenus financiers	3,75 €

Distribution brute de la SCPI (€/part)

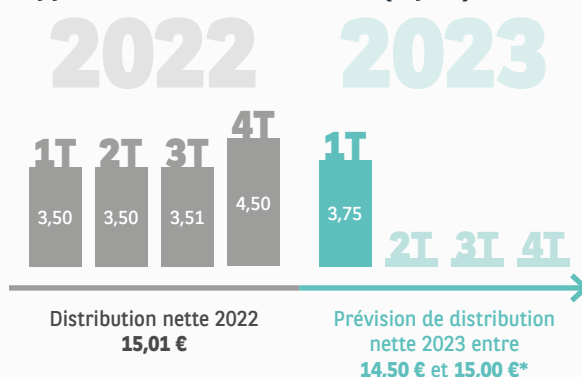
DISTRIBUTION BRUTE	3,75 €
Acompte trimestriel - avant prélèvement sur les revenus financiers	3,75 €
Fiscalité sur les plus-values de cessions d'immeubles payée par la SCPI ⁽¹⁾	-
Dont distribution récurrente en % ⁽²⁾	100 %
Dont distribution non récurrente en % ⁽³⁾	-

⁽¹⁾ En cas de vente d'un immeuble par la SCPI, les associés sont redevables de l'éventuel impôt sur la plus-value. Pour les associés personnes physiques ou morales non assujetties à l'impôt sur les sociétés, l'impôt est prélevé directement par le notaire, lors de la vente de l'immeuble, si bien que la fiscalité est payée directement par la SCPI pour le compte de l'associé. Pour les associés qui ne sont pas, en tout ou partie, assujettis à cet impôt en raison de leur statut fiscal, une distribution de régularisation est réalisée.

⁽²⁾ La distribution récurrente comprend la distribution de dividendes payée par la SCPI.

⁽³⁾ La distribution non récurrente comprend la distribution de plus-values de cessions d'immeubles et la fiscalité sur les plus-values de cessions d'immeubles payée par la SCPI pour le compte de l'associé.

Rappel de distribution de la SCPI (€/part)



* Les prévisions de dividende sont fondées sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de distribution.

WITH BNP PARIBAS REIM, INVEST IN REAL ESTATE AS LIVING ASSETS

Contactez-nous au 01 55 65 23 55
Restez connecté en vous abonnant à notre Newsletter trimestrielle, depuis notre site internet.



SCPI PIERRE SÉLECTION

La SCPI relève de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la société de gestion (www.reim.bnpparibas.fr) ou appeler le 01 55 65 23 55 (« Relation Clients » de BNP Paribas REIM France).

Pierre Sélection, Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe - Visa de l'AMF à la note d'information : SCPI N°15-13 en date du 23 juin 2015 - Note d'information actualisée le 1^{er} janvier 2023.

BNP PARIBAS REIM France - Société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP-07000031 en date du 1^{er} juillet 2007 et du 15 avril 2014 au titre de la directive AIFM. Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion dispose des fonds propres suffisants, y compris pour couvrir les risques éventuels de la mise en cause de sa responsabilité professionnelle. Les fonctions de gestion financière et/ou des risques assumées par la société de gestion et/ou les fonctions de garde et conservation des actifs de la SCPI assumées par le dépositaire n'ont pas été déléguées.

50, cours de l'île Seguin - CS 50280 - 92650 Boulogne-Billancourt Cedex

Téléphone : 01 55 65 23 55 (Relation clients) - Site web : www.reim.bnpparibas.fr - Messagerie : administratif-reim@realestate.bnpparibas

